



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 15 avril 2014**

L'an deux mil quatorze le quinze avril à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Pascale FRANÇOIS, Céline GALLICHER LAVANNE, Sylvain GODU, Françoise JOURDE, Béatrice LEFRANÇOIS, Sylvain LEFRANÇOIS, Guillaume L'HUILLIER, Aldric OFFROY, Sophie PARIS, Isabelle PESQUET, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Aucun

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Sophie PARIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation des Procès Verbaux des Réunions du Conseil Municipal du 6 janvier 2014 et du 28 mars 2014

Procès Verbal du 6 janvier 2014 : **Approuvé à 8 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.**

Procès Verbal du 28 mars 2014 : **Approuvé à l'unanimité.**

Compte Administratif et Compte de Gestion 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame JOURDE Françoise, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice de 2013 dressé par Monsieur SAINT Hubert, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	1 014 918,99 €
Dépenses de fonctionnement	882 105,66 €
Résultat de fonctionnement 2013	132 813,33 €
Report de 2012	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2013	+ 132 813,33 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	496 672,08 €
Dépenses d'investissement	645 750,49 €
Résultat d'investissement 2013	- 149 078,41 €
Report de 2012	- 56 781,78 €
Résultat de clôture d'investissement 2013	- 205 860,19 €

Résultat de clôture de l'exercice 2013

Résultat de fonctionnement 2013	+ 132 813,33 € (report 2013 en investissement recettes 1068)
Résultat d'investissement 2013	- 205 860,19 € (report 2013 en investissement dépenses 001)
Résultat de clôture 2013	- 73 046,86 €

Restes à réaliser

Recettes	82 818 €
Dépenses	62 000 €

2 – Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du Résultat

Vu les résultats du Compte Administratif 2013 portant :

- Section de fonctionnement : 132 813,33 €
- Section d'investissement : report de 2012 de - 56 781,78 € - 149 078,41 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, décide** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2013 comme suit :

- Section d'investissement du budget 2014 au compte 1068 (recettes) : 132 813,33 €
- Section d'investissement du budget 2014 ligne 001 (dépenses) : - 205 860,19 €

Taux d'imposition 2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année 2014, les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriétés non bâties votés en 2013 soit :

- Taxe d'habitation 13,98 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties 24,00 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 65,70 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition pour l'année 2014.

Budget Primitif Principal 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.1611-1 et suivants, et les articles L.2311-2 à L.2343-2.

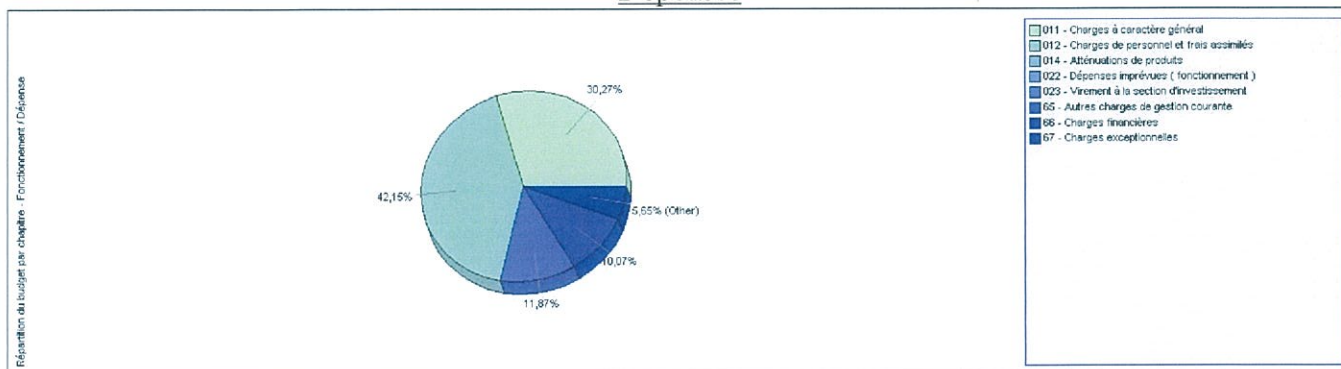
Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982).

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	668 813,52	1 053 127,00
Recettes	668 813,52	1 053 127,00

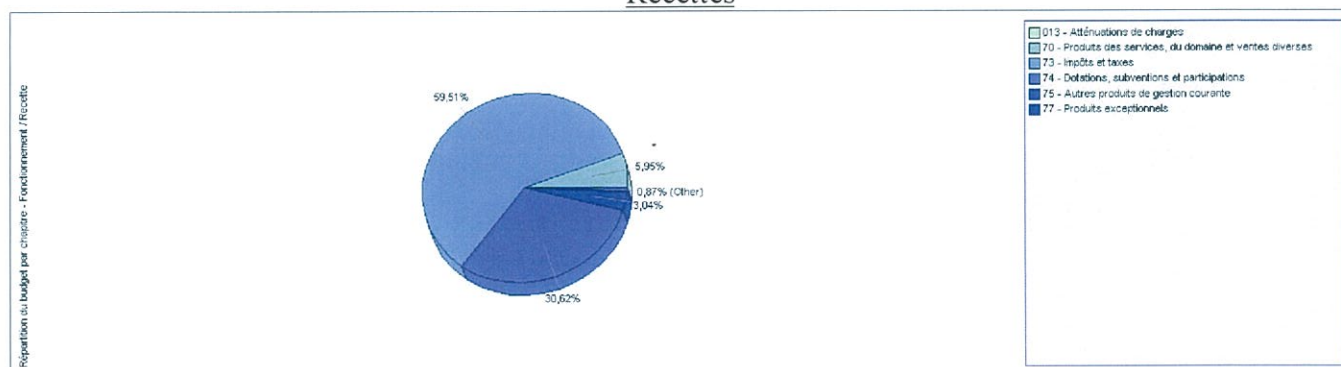
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, adopte le Budget Primitif Principal de l'exercice 2014.

Section de Fonctionnement – Répartition par chapitre

Dépenses

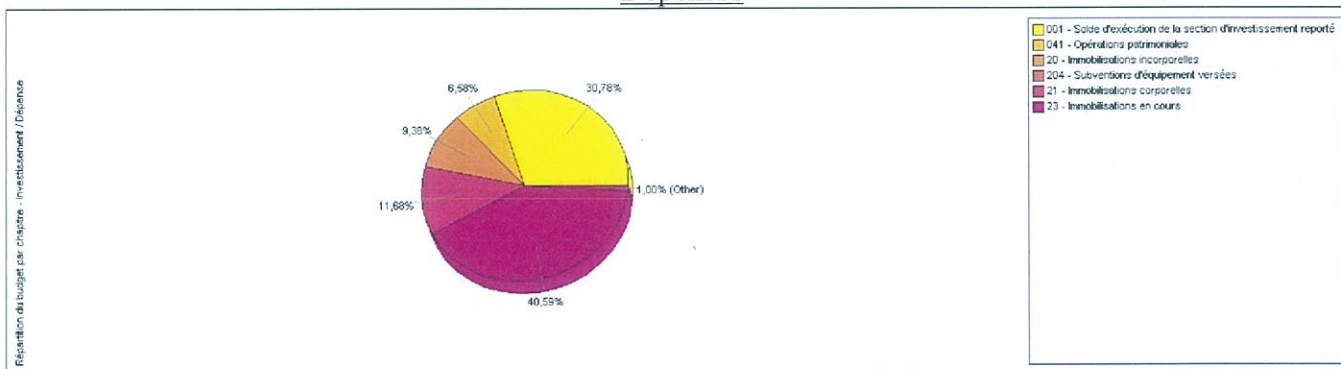


Recettes

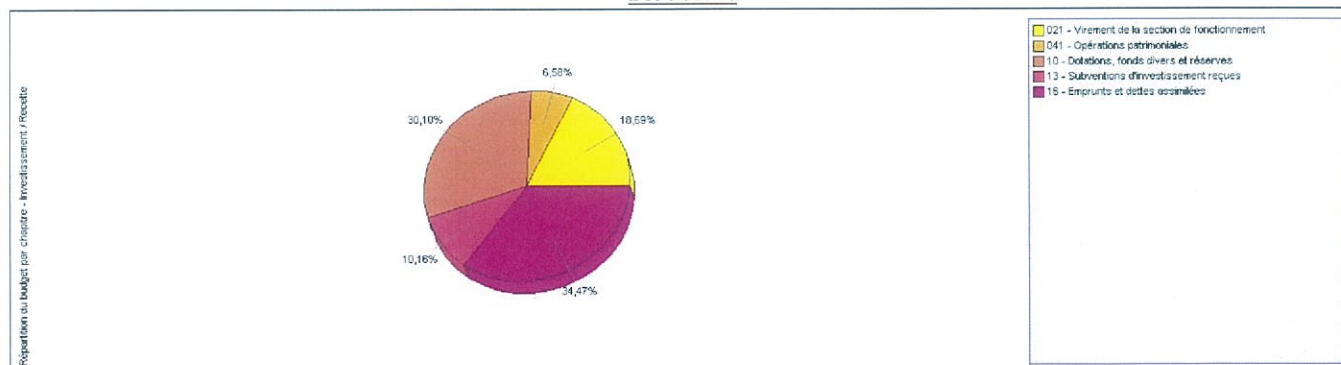


Section d'Investissement – Répartition par chapitre

Dépenses



Recettes



Subventions 2014 allouées aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait de laisser le choix de la répartition des 25 000€ attribués aux associations communales à la Commission des Associations mais que, par manque de temps, cette commission n'a pas pu être réunie.

Il précise qu'il est préférable que le Conseil Municipal statue dès aujourd'hui pour les associations pour lesquelles le dossier a déjà été retourné en mairie afin que les subventions puissent leur être versées au plus vite et avant l'été.

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations ayant retourné leur dossier 2014, les montants qu'elles ont demandées. Pour celles qui n'ont pas encore répondu, la subvention sera votée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, après avis de la Commission des Associations.

Il précise qu'une somme de 5 000 € est reversée exceptionnellement à l'ATAR pour l'organisation de la manifestation des 900 ans de l'Abbaye St Georges.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions prévues au compte 6574 aux associations suivantes :

- ASSMB Football :	2 250.00 €
- ATAR :	5 000.00 €
- Amicale des Pompiers :	400.00 €
- Association Gym :	600.00 €
- Club des Anciens :	600.00 €
- Comité de Jumelage :	1 200.00 €
- Comité des Fêtes :	3 000.00 €
- Ensemble :	2 000.00 €
- Jardin d'Eveil :	450.00 €
- Anciens Combattants :	200.00 €
- Trait d'Union :	450.00 €
- Trait d'Union - Danse :	400.00 €
- Volants Boschervillais :	300.00 €
- DDEN :	100.00 €
- Base nautique d'Hénouville :	500.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions accordées aux associations précitées.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Pour permettre à la Commune de répondre rapidement et temporairement à ses besoins financiers jusqu'à l'encaissement des subventions et au reversement du FCTVA, **Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal**, de solliciter auprès d'un établissement bancaire, le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant maximum de 150 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

CREA : versement des Fonds d'Aide à l'Aménagement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 alinéa VI qui stipule que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » ;

Vu la délibération n° 140069 du 10 février 2014, du conseil communautaire de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

La commune souhaite couvrir des charges et frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de demander à la CREA un fonds de concours en section de fonctionnement à hauteur de 23545€, en vue de participer au financement des charges et frais de fonctionnement des écoles et bâtiments communaux,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2014 de cette somme en recettes de fonctionnement.

Acquisition d'une balayeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'acquérir une balayeuse en vue d'améliorer et de faciliter l'entretien de la commune.

Après étude et consultation de concessionnaires spécialisés, le coût d'achat du matériel s'élève à 24950€HT, soit 29940€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition d'une balayeuse,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cet achat,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime et de la CREA,
- **prend l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2014.

SDE 76 – Programme 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au programme 2014 du SDE 76 les opérations suivantes :

- les travaux **d'effacement de réseaux et d'éclairage public de la route de Duclair (RD982) – troisième partie** dont le financement est détaillé ci-dessous :

Dépense totale TTC	263 408,56 €
Participation du SDE TTC	162 823,28 €
Participation communale TTC	100 585,28 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la dernière phase d'effacement de réseaux et d'éclairage public sur la route de Duclair (partie centrale). Les travaux de la première phase, partie comprise entre l'entrée de St Martin en venant de Rouen et le garage, ainsi que les travaux de la deuxième phase, partie comprise entre la route d'Hénouville et l'entrée de St Martin en venant de Duclair, sont terminés.

- les travaux d'éclairage public du **parking de la Salle des Fêtes et du croisement Passe des Biches/route de Quevillon** dont le plan de financement est détaillé ci-dessous :

Dépense totale TTC	21 986,50 €
Participation du SDE TTC	11 857,25 €
Participation communale TTC	10 129,25 €

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer les candélabres qui ne sont plus aux normes et pour lesquels il n'est plus possible de changer les ampoules.

Monsieur le Maire ajoute que la réalisation des travaux inscrits au programme SDE 76 2014 est prévue entre fin 2014 et février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux inscrits au programme 2014 du SDE 76,
- **prend l'engagement** d'inscrire au budget primitif 2014, les sommes nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Acquisition d'un tableau

En vue de promouvoir le salon de peinture de la commune de Saint Martin de Boscherville organisé chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un tableau à suspendre dans la mairie.

Il rappelle que deux tableaux ont été achetés en 2013 car aucun n'avait été sélectionné en 2012. Un est accroché dans la salle du Conseil Municipal et des mariages et l'autre dans le hall d'entrée de la mairie.

Monsieur le Maire précise que la mairie se portera acquéreur d'une œuvre uniquement si l'une d'entre elles est retenue par le jury.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une œuvre présentée lors du salon de peinture, pour un montant maximum de 300 euros.

Réhabilitation de logements au-dessus de l'école primaire – Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de travaux complémentaires obligatoires non prévus dans le marché initial des avenants doivent être signés.

- **Avenant n° 1 au lot n°3 – Placo/Isolation, revêtements sols, peinture, huisserie - (SARL CB HOME) pour un montant de 5 150,00€HT.**
- **Avenant n° 1 au lot n°4 - Electricité (Entreprise LOBO PROCESS) pour un montant de 760,00€HT.**
- **Avenant n° 1 au lot n°8 – Menuiseries extérieures (Entreprise OuvertureS) pour un montant de 259,09€HT.**

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres réunie en mairie le lundi 14 avril 2014 a approuvé ces travaux complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- **approuve** les avenants au marché de travaux « Réaménagement de deux appartements au dessus de l'école primaire »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2014 des sommes nécessaires à cette opération.

Monsieur le Maire indique que les travaux sont terminés, hormis les aménagements extérieurs. La réception des travaux avec réserves a été faite le 14 avril 2014.

Acquisition d'un certificat électronique pour dématérialisation des actes communaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département de la Seine Maritime en collaboration avec la Région Haute-Normandie, la ville de Rouen, la ville du Havre, la CREA et la CODAH propose aux collectivités seinomarines la mise à disposition gracieuse d'une plateforme de télétransmission permettant la dématérialisation du contrôle de légalité et des actes communaux.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, la commune doit disposer d'un certificat électronique.

Après consultation d'entreprise spécialisée, Monsieur le Maire propose d'acquérir un abonnement pour 3 ans au prix de 217 € HT pour un certificat électronique auprès de la société Certigrefe.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un certificat de signature électronique qui permet de transmettre par voie informatique, et non plus par courrier, les actes et documents officiels aux services de la Préfecture puis par la suite de transmettre les documents financiers à la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition d'un certificat de signature électronique,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cet achat,
- **prend l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2014.

Classement des archives communales

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une opération de classement et d'organisation des archives communales. Il précise que ce type d'opération n'a jamais été réalisé jusqu'à présent.

Il indique que cette prestation est proposée par le Centre de Gestion de la Seine Maritime qui a estimé le coût à 6 727,50 € pour 6 semaines de travail, soit 39 heures x 6 semaines x 28,75 €/heure (taux horaire en vigueur au 01.01.2014, révisable au 1^{er} janvier de chaque année).

Une subvention de l'ordre de 2 000 € peut être sollicitée auprès du service des Archives Départementales. Monsieur le Maire précise que l'intervention est prévue dans le courant du premier semestre 2015.

Madame GALLICHER LAVANNE indique qu'il serait souhaitable de prévoir dans cette opération la numérisation des archives. Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher du Centre de Gestion pour voir si cette prestation est possible et en connaître le coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation de l'opération de classement et d'organisation des archives communales par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du service des Archives Départementales de Seine Maritime,
- **prend l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2015.

CREA : Convention d'installation et d'utilisation d'un abri-bus

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune bénéficie d'un abri-bus situé sur une route Départementale, dont la maintenance est assurée par le Département, ce qui concourt à l'amélioration du service rendu aux usagers des transports en commun.

A ce titre le Conseil Général de la Seine Maritime souhaite signer une convention d'installation et d'utilisation pour l'abri-bus mis en place sur la route de Duclair (RD982) – Arrêt Le MESNIL.

Monsieur le Maire précise que cet arrêt, situé auparavant sur la commune d'Hénouville, a été décalé de 100 mètres dans le cadre des mises aux normes d'accessibilité PMR, et se trouve désormais sur St Martin de Boscherville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département la convention de mise à disposition d'un abri-voyageurs.

Tirage au sort des jurés d'assises 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année et dans le cadre de l'application de la circulaire du Préfet de Seine-Maritime et de l'arrêté du 4 avril 2014 définissant la répartition des jurés d'assises, il incombe à la commune d'envoyer avant le 30 juin 2014 les noms des trois jurés d'assises tirés au sort.

La date du tirage au sort doit être décidée par le Conseil Municipal et affichée en mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés d'assises de la commune le lundi 2 juin 2014 à 14 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la date du 2 juin 2014 et **autorise** Monsieur le Maire à procéder au tirage au sort des jurés d'assises 2015.

Rythmes scolaires – Conventions avec les intervenants

Madame LEFRANÇOIS, Adjoint au Maire en charge des écoles, présente au Conseil Municipal le projet mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015.

Des accords ont été conclus avec des associations qui proposent des activités sportives et culturelles entre 15h30 et 16h30 pour les élèves de l'école élémentaire.

Les maternelles resteront dans leur école sous la surveillance des ATSEM et d'une animatrice en fonction de leur nombre.

Les parents qui le souhaitent pourront récupérer leurs enfants à la sortie des écoles à partir de 15h30.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place dès à présent des conventions avec les intervenants périscolaires retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la mise au point d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) avec l'éducation nationale,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ce document,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions financières avec les intervenants retenus,
- **prend l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2014.

Questions diverses

- **Visite de la propriété appartenant au Département située route de l'Abbaye** : lundi 5 mai 2014 à 9h30.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : lundi 16 juin 2014 à 20h45.

Séance levée à 22 heures 30

Le Maire,
Hubert SAINT

